



Compromis vente sans la dénomination ni la signature du vendeur

Par roxjess, le 21/11/2009 à 20:24

Bonsoir,

nous avons signé un compromis de vente chez un agent immobilier pour l'achat d'une maison. nous étions sur le point de signer l'acte authentique chez le notaire quand nous avons découvert un problème au niveau de la maison.

nous souhaitons donc nous rétracter et annuler l'achat. le vendeur refuse de reconnaître le problème et veut continuer la procédure d'achat et donc nous "obliger" à acheter la maison. or nous avons constaté que le compromis de vente en notre possession, qui est une simple photocopie, ne présente ni la dénomination, ni la signature du vendeur. il ne comporte que nos paraphes et nos signature. donc finalement, ce compromis est-il valable? si non, peut-on donc se rétracter?

merci d'avance pour vos réponses